

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Le Patronat s'en prend aux complémentaires

Le MEDEF a présenté mercredi un projet d'accord sur l'avenir de l'AGIRC et l'ARRCO, dont le seul but, selon FO, est de rendre les deux régimes moins attractifs pour mieux faire entrer les assureurs dans le système.

Mercredi dernier s'est tenue une sixième séance de négociation sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires. Le patronat nous a présenté un projet d'accord qui reprend, en préambule, " la nécessité de prendre en compte " la réforme des retraites du régime général votée fin 2010.

En clair, il s'agirait d'imposer à l'AGIRC et l'ARRCO le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 et de 65 à 67 ans, âge requis pour la pension à taux plein.

Dans ce cadre, l'Association pour la gestion des fonds de financement – AGFF, structure qui prend en charge aujourd'hui le coût de la retraite complémentaire de 60 à 65 ans – intégrerait progressivement les paramètres de la réforme gouvernementale. Et, pour coller au calendrier de mise en œuvre de la loi du 10 novembre 2010, **ladite AGFF ne serait prolongée que jusqu'en 2018 contrairement à la pérennisation que nous revendiquons**, ainsi que d'autres syndicats.

Pour **FO**, l'objectif du MEDEF est surtout de baliser la " route à un régime unique ". Nous en voulons pour preuve cette autre mesure inscrite dans le projet d'accord patronal qui prévoit la " mise en cohérence des opérations AGIRC et ARRCO " au vu des " évolutions sociologiques (sic) ".

Autrement dit, il faut en finir avec la distinction cadres / non cadres et fusionner à terme les deux entités. " Un régime complémentaire unique, dont le seul but est de niveler les pensions par le bas ".

Le MEDEF n'ayant pas renoncé à son vieux rêve d'ouvrir davantage le système de retraite à la capitalisation, c'est-à-dire au marché des assureurs privés, il précise que " l'un des moyens d'y parvenir est de rendre progressivement le régime par répartition le moins attractif possible, en laissant filer les taux de rendement des régimes obligatoires (environ 6,5%) vers les taux des assurances en la matière (3,5% environ) ".

Pour FO, " c'est inacceptable ".

La prochaine et peut être dernière réunion de négociation est prévue le 18 mars.

Elle pourrait bien être explosive ! ...